

à chauffage et autres biens et services de première nécessité. Il va falloir attendre. Il est difficile de juger d'avance les propositions du gouvernement.

Prenons plutôt cette augmentation de 845 \$ des taxes de vente et d'accise imposée à la famille moyenne et demandons-nous ce que le gouvernement a fait pour essayer d'en alléger le fardeau. Ce qu'il a fait, c'est qu'il a instauré un crédit de taxe de vente. Si je me rappelle bien, ce crédit de taxe de vente s'élève à 150 \$ par année pour une famille et à 100 \$ par année pour un célibataire ou une mère seule. Ce n'est pas d'un bien grand secours quand on considère la facture moyenne de 845 \$. En fait, quand on étudie les chiffres, on constate que l'effet des augmentations de la taxe de vente a été compensé jusqu'à concurrence d'environ 1 500 \$ par année pour les gens aux revenus très modestes. Au-delà de ce point, on voit que ce n'est pas une taxe proportionnelle. C'est une taxe régressive. Une taxe régressive est une taxe qui touche plus durement les plus démunis que les nantis.

• (1210)

Les chiffres qui suivent ont été tirés du rapport du Conseil national du bien-être social. Il faut noter que nous examinons seulement les répercussions des augmentations de la taxe de vente et non l'effet global de cette taxe, comme nous devrions le faire. Selon le Conseil national du bien-être social, le coût des augmentations de taxe de 1985 et de 1986 s'élève à 215 \$ pour un couple ayant deux enfants et gagnant 15 000 \$. Cependant, si on tient compte du crédit de taxe de vente, le coût net s'élève à 0,4 p. 100 du revenu familial. Autrement dit, le crédit remboursable au titre de la taxe de vente est relativement efficace pour éviter que les personnes à faible revenu, c'est-à-dire au-dessous du seuil de la pauvreté, ne soient trop durement frappées par cette taxe. Toutefois, le crédit expire juste au-dessus de ce niveau et pour une famille dont le revenu est de 20 000 \$ l'augmentation de taxe est évaluée à 269 \$. Je pense que c'est même inférieur à la réalité. Pour une telle famille, il n'y a pas le moindre dégrèvement. Par conséquent, le coût net est le même que le coût brut et il représente 1,3 p. 100 des revenus de la famille. Au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle des salaires, l'importance relative de la taxe diminue; elle est de 1,2 p. 100 à 30 000 \$, 1,1 p. 100 à 40 000 \$ et seulement 0,9 p. 100 si la famille gagne 100 000 \$.

Je voudrais vous demander, madame la Présidente...

[Français]

Avec votre connaissance de la société du Québec, par exemple, il est beaucoup plus facile pour quelqu'un ayant un revenu familial de 100 000 \$ par année de payer 9/10 de 1 p. 100 de son revenu à cause d'une augmentation de la taxe de vente que pour quelqu'un ayant un salaire, un revenu familial juste au seuil de la pauvreté, 20 000 \$ par année, avec une femme et deux enfants, de payer 1,3 p. 100 de leur revenu à cause des augmentations de la taxe de vente.

[Traduction]

Voilà le problème. Le gouvernement nous présente un crédit remboursable au titre de la taxe de vente qui est tellement misérable qu'il ne modifie en rien le caractère régressif des augmentations de la taxe de vente perçues en 1984 et 1985, sauf pour les personnes au-dessous du seuil de la pauvreté.

Si le ministre avait annoncé, la semaine dernière, une modification majeure du crédit remboursable, ou une mesure analogue, pour le rendre applicable à tous les revenus jusqu'à, disons, 40 000 \$ ou 50 000 \$, l'effet net aurait pas été régressif et j'aurais pu dire alors, au nom de mon parti, que nous allions considérer sérieusement la mesure. Mais, il ne l'a pas fait. Au lieu de cela, il est venu nous parler hardiment de réforme fiscale. Pourtant, le projet de loi C-14 nous amène dans une direction tout à fait contraire. Ce projet de loi n'est qu'un résidu du dernier budget.

Voyons maintenant la taxe à la valeur ajoutée, rebaptisée taxe sur les transactions commerciales, que nous aurons bientôt. Au Canada, la taxe de vente fédérale frappe 30 p. 100 de tous les produits de consommation. Au Danemark, la taxe à la valeur ajoutée s'applique à 80 p. 100 des produits de consommation. En France et en Allemagne de l'Ouest elle s'applique à 29 p. 100 des produits et au Royaume-uni à 60 p. 100.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. Cassidy: J'étais prêt à continuer, madame la Présidente. J'espère que les députés du gouvernement vont se lever et défendre cette mesure intolérable imposée au contribuable moyen.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai examiné les articles du projet de loi C-14 relevant de la Loi sur la taxe d'accise.

Depuis deux ans, le gouvernement a imposé aux Canadiens des hausses d'impôt plus fortes que jamais. Il leur avait promis des mesures justes et équitables. Il avait promis d'écouter les gens et de tenir compte de leurs inquiétudes. Malheureusement, il a beaucoup déçu de nombreux Canadiens.

Lorsque nous sommes dans nos circonscriptions et que nous parlons à nos électeurs, nous ressentons leur mécontentement, leur cynisme et leur manque de confiance envers les législateurs. L'argent et les emplois sont rares. Les étudiants ne savent pas dans quelle voie s'orienter à cause de l'instabilité de la situation. Les préoccupations dont nos concitoyens nous font part, que nous soyons conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, trahissent un manque de confiance dans l'avenir.

A quoi est-ce dû? Il suffit de voir agir le gouvernement du Canada. Beaucoup de gens suivent les délibérations de la Chambre, surtout entre 14 et 15 heures. Ils pensent que notre travail se limite à cela. Le comportement ridicule que bien des députés adoptent à la Chambre ennuie beaucoup le gouvernement et surtout le public. Si l'opposition a pour rôle de servir de frein et de contrepoids, je suis sûr qu'elle joue bien son rôle. Le Canadien moyen nous juge sur ce qu'il voit. Il ne se rend pas compte que nous travaillons en ce moment à la Chambre pour étudier les projets de loi du gouvernement. Si le public réfléchissait à ce que le gouvernement propose de faire dans le projet de loi C-14, il risquerait de devenir encore plus cynique. Les Canadiens à faible et moyen revenus sont pratiquement saignés à blanc. Les gens ne disposent plus des revenus dont ils ont besoin pour joindre les deux bouts, pour acheter des biens